



Jamais reçu de facture de Véolia...

Par **Paulo_64**, le **13/12/2021** à **22:33**

Bonjour,

Veolia m'a fait payer très cher des frais d'adduction d'eau et de pose de compteur avant de simplement pouvoir obtenir mon permis de construire (condition sine qua non). Une fois la tranchée de 200m creusée dans le chemin d'accès au terrain, la canalisation de Ø60 mm posée et le compteur installé en 2006, je n'ai plus entendu parler de Véolia. Aucun relevé, aucune facture... rien. Un jour, croyant voir une petite fuite, j'ai appelé Veolia. On m'a répondu que ce n° de compteur n'existait pas chez eux et que je devais faire erreur... Je n'ai pas insisté... Nous avons loué la maison pendant 3 ans. Le locataire, un jour, a appelé Veolia je ne sais pourquoi... On lui a fait la même réponse ("N° de compteur inconnu, erreur...") Je n'ai jamais reçu de facture... Aujourd'hui, je vais vendre ma maison. Que dois-je faire? Quels sont les risques pour moi et pour mon acquéreur... Doit-il se signaler avec force à Véolia?

Peut-il continuer à faire le mort?

Merci pour votre aide précieuse

Paul

Par **amajuris**, le **14/12/2021** à **06:50**

bonjour,

vous auriez du dès le début, faire un courrier recommandé avec A.R. à véolia afin de régler ce problème.

il me semble qu'en la matière, s'agissant d'un concessionnaire privé, il ne peut pas revenir

plus de 2 ans en arrière.

avant la vente, il vaudrait régler ce problème même si le distributeur qui a posé le compteur, aurait lors des relevés, s'apercevoir que le pont de livraison n'avait pas été créé à la mise en service.

salutations